



**COMMUNE DE
SAILLANT**

République Française - Département du Puy-de-Dôme

**PROCES-VERBAL
DE SEANCE**

Séance en date du 17 Décembre 2022

Date de la convocation : 09 Décembre 2022

Date de la séance : 17 Décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Frédéric CHAZELLE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET, Thibault CALMARD, Gérard ROURE, Mireille CARRET

Absent (1) : Guy CHAZOT

Procuration (1) : Guy CHAZOT a donné procuration à Michel ROCHE

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Yohann CARRET

ORDRE DU JOUR

1.COMPENSATION DU BUDGET AEP AU BUDGET COMMUNAL POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

2.SUBVENTION DE LA COMMUNE AU BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2022

3.SUBVENTION COLLEGE SAINT-ANTHEME

4.MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ

5.MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DE LA VALLEE DE L'ANCE

6.PROGRAMME TRAVAUX – STATION D'EPURATION DE MERLONNE

7.CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX REFECTION STATION DE MERLONNE

8. MOTION – CONTEXTE FINANCIER

9.DESIGNATION D'UN REFERENT MOBILITE

10.ABANDON PROJET ISOLATION SALLE DES FETES + CABINET ETUDE CHAUFFERIE

11. ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 9h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Yohann CARRET comme secrétaire de séance.

1. Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 18 Octobre 2022 :

- CREATION COMMISSION RECRUTEMENT
- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – AGENT D'ENTRETIEN
- INDEMNISATION DES CONGES ANNUELS NON PRIS EN CAS DE DECES D'UN AGENT

2.COMPENSATION DU BUDGET AEP AU BUDGET COMMUNAL POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que depuis 2010, une compensation du budget eau au budget communal est mise en place.

Depuis 2010, le pourcentage de leur masse salariale a été fixé comme suit :

- Pour l'agent technique : 15 % (ce qui correspond à 4,5 h sur 30,5 h)
- Pour l'agent administratif : 5 % (ce qui correspond à 1,3 h sur 26 h)

Le Conseil Municipal, unanime, décide de poursuivre cette compensation dans les mêmes termes.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

3. SUBVENTION DE LA COMMUNE AU BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2022

Monsieur le maire informe les membres du conseil Municipal qu'il y a lieu de verser une subvention au budget assainissement faute de recettes suffisantes car la seule redevance d'assainissement perçue auprès des usagers annuellement ne peut permettre d'équilibrer ce budget en section d'exploitation.

Le Conseil Municipal, décide de verser une subvention de 4.000,00 € au budget assainissement (6.500 € initialement prévus au budget).

Décision approuvée (9 voix pour / 1 voix contre (Yohann CARRET qui estime que la population de Saillant ne bénéficiant pas de l'assainissement collectif ne doit pas supporter ces dépenses)).

4. SUBVENTIONS COLLEGE DE SAINT-ANTHEME

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu 2 demandes de subventions de la part du collège de Saint-Anthème :

- une dans le cadre de l'organisation d'un séjour pédagogique à Paris, du 12 au 16 juin 2023, pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} ;
- une pour la tournée de l'atelier théâtre dans 4 communes environnantes, en Juin 2023, qui nécessite des frais de transport

Pour le voyage pédagogique à Paris, 8 enfants habitant la commune sont concernés.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide de verser 50 € par enfant (soit 400 €) pour le voyage et 50 € pour la tournée théâtrale.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

5.MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes Ambert Livradois Forez a modifié ses statuts au conseil du 29 septembre 2022.

Il convient d'approuver cette modification.

Après lecture des modifications, le Conseil Municipal, unanime, décide d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentés.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

6.MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DE LA VALLEE DE L'ANCE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIVOM de la Vallée de l'Ance au conseil du 26 octobre 2022. Il convient d'approuver cette modification.

Après lecture des modifications, le Conseil Municipal, unanime, décide d'approuver la modification des statuts de la communauté du SIVOM de la Vallée de l'Ance tels que présentés.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

7. PROGRAMME TRAVAUX – STATION D'ÉPURATION DE MERLONNE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un rapport détaillé a été réalisé par l'entreprise SECAE lors de sa mission « Etude diagnostique des Systèmes d'Assainissement Collectifs Communaux ».

Ce rapport donne des détails sur les réseaux assainissement de la commune, sur les deux stations d'épuration, etc. De nombreuses mesures ont été faites.

Il est disponible à la Mairie pour consultation.

Ce rapport met notamment en avant le fait que les ouvrages épuratoires de Merlonne sont obsolètes et doivent être remplacés intégralement. Il est alors proposé 3 solutions :

- Pose d'une micro-station dimensionnée pour 60 EH (coût 75 000 € HT)
- Pose d'une filière filtre plantée de roseaux (coût 73 000 € HT)
- Raccordement à la station du bourg (coût 75 000 € HT)

Le Cabinet d'études a également réalisé des tests à la fumée pour vérifier si les habitations ne rejetaient pas leurs eaux pluviales dans les stations. Il s'avère que de nombreuses maisons sont concernées. Il conviendra donc de contacter tous les propriétaires en question pour régler ce problème.

Enfin, en fin de rapport, nous pouvons retrouver un schéma directeur et une programmation prévisionnelle des travaux à réaliser.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide de valider les conclusions de l'étude de SECAE, de prendre en considération le programme prévisionnel élaboré par SECAE et de choisir la solution 3, c'est-à-dire, raccorder le réseau de Merlonne à la station du bourg. Le Conseil charge donc M. Le Maire de poursuivre le projet en ce sens.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

8. CHOIX MAÎTRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX RÉFECTION STATION DE MERLONNE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition technique et financière de la Société SECAE concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la station de Merlonne.

Le coût des honoraires pour cette mission s'élèverait à 4 900,00 € HT.

Il s'agit du même cabinet d'études que celui qui a réalisé l'étude diagnostique des systèmes d'assainissement collectifs communaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la station d'épuration de Merlonne au cabinet SECAE pour 4.900,00 € HT.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

9. MOTION – CONTEXTE FINANCIER

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un mail reçu de l'AMF qui demande aux communes de prendre une motion concernant le contexte financier actuel.

Monsieur le Maire donne lecture de cette motion qui explique, entre-autre, que l'inflation (estimée à 5 %) va entraîner des charges supplémentaires alors que nous assistons à un gel des dotations. De plus, cette motion demande aussi à ce que les demandes de subvention DETR, DSIL puissent avoir lieu après le vote du budget.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, se prononce favorablement pour cette motion.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

10. DESIGNATION D'UN REFERENT MOBILITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un référent « mobilité » au sein de la commune.

Ce référent participerait à des réunions concernant les besoins en terme de mobilité sur le territoire (bus, etc...).

Sur proposition de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, unanime désigne Madame HAUTEVILLE Sandrine comme référent mobilité titulaire, et Madame HORTALA Danièle comme référent mobilité suppléant sur la commune de SAILLANT

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

11. ABANDON PROJET ISOLATION SALLE DES FETES + CABINET ETUDE CHAUFFERIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les projets d'étude du système de chauffage et d'isolation de la salle des fêtes. Ces projets devaient avoir lieu respectivement en 2022 et 2023.

Il explique que la salle des fêtes a été inspectée et que sa toiture et son sol sont déjà partiellement isolés. De plus, cette salle n'est pas louée très souvent donc le chauffage est allumé peu de fois dans l'année.

Pour ce qui est de la chaufferie, l'ADUHME nous avait conseillé de réaliser une étude pour déterminer quel type de chaudière installer pour alimenter le bâtiment de la Mairie et de l'école et pour analyser quel type de combustible conviendrait le mieux ici.

Grâce à cette étude, nous pourrions prétendre à des subventions pour le remplacement de la chaudière. 3 devis nous ont été soumis pour la réalisation de cette étude. Cependant, le prix trop élevé de cette étude serait supérieur au montant de subventions que nous pourrions percevoir pour le remplacement de la chaudière.

Sur proposition de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, unanime décide d'abandonner le projet d'isolation de la toiture de la salle des fêtes et décide de ne pas faire appel à un cabinet d'études pour déterminer quel type de chaudière choisir.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

12. ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le centre de gestion vient de mettre en place un service de médiation au service des communes. Ce service a pour vocation de fluidifier l'activité des juridictions. Trois situations différentes de médiation sont ainsi susceptibles d'être prises en charge par le Centre de gestion :

- La médiation préalable obligatoire :
La médiation préalable obligatoire est applicable aux recours formés contre un certain nombre de décisions, précisément identifiées par décret.
- La médiation à l'initiative du juge :
Conformément au code de justice administrative, le juge administratif peut, après avoir recueilli le consentement des parties à un litige, ordonner une médiation.
- La médiation à l'initiative des parties :
Le Centre de gestion peut être désigné par les parties en conflit pour assurer une mission de médiation.

Son coût est de 60 € / heure de médiation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, unanime décide d'adhérer à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

13. DOSSIERS EN COURS

PLUI :

Plusieurs réunions ont eu lieu ces dernières semaines avec le cabinet REALITES et DESCOEUR et ALF. Après avoir fait compte rendu de ces réunions et divers échanges, on constate que l'ensemble du CM est inquiet sur les modalités d'attribution de terrains constructibles et la durée de la révision ; compte tenu qu'ALF en a la compétence, nous sommes contraints d'attendre.

Eglise :

Permis de construire accepté.

Maison Rage :

Permis de démolir en cours d'instruction.

Isolation toiture Mairie :

Matériaux livrés. En attente des travaux (Les Charpentiers Auvergnats)

Gîte touristique :

Moquette remplacée par du parquet flottant par l'entreprise FOUGEROUSE de Viverols (coût : 1253,00 € HT)

Captage les Clos :

En cours de réflexion pour le clôturer

Acquisition matériel :

- Souffleur + élagueuse : 2009 € TTC
- Copieur Ecole + Mairie : KOESIO ; après négociation : coût : 170 € / mois

Projet Fangody :

Un premier devis a été réalisé par la société RONDINO pour aménager un espace de loisirs. Le projet est en cours de réflexion.

Personnel :

Emilie COSTE de Laffix a été recrutée pour un contrat de 12 mois.

Sentiers ludiques :

La commune de SAILLANT a été retenue par ALF et le Parc LF pour la réalisation de sentiers ludiques pour les enfants. Ils se chargent de la communication.

A voir si la commune fait faire des panneaux pour baliser ces sentiers.

Réfection abri de bus à Lissonnat :

Dossier en cours avec l'expert.

14. QUESTIONS DIVERSES

- « Quand vont avoir lieu les vœux du Maire ? »

Le samedi 14 Janvier 2023 à 11h00.

- « Quand vont être distribués les colis des Anciens ? »

Distribution prévue entre le 19/12 et 24/12. Produits achetés auprès des commerçants locaux.

Frédéric CHAZELLE intervient au sujet des nichoirs à oiseaux et hôtels à insectes installés par le PARC LF gratuitement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.

Le Maire,
Michel ROCHE



Le secrétaire de séance
Yohann CARRET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Yohann Carret", is written over a faint, illegible stamp or mark.